

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 08 mars 2021, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – LEFORT Jérôme – CORROIS Laurent – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – MERLE Jean-Marcel – COURTY Chantal – POILLERAT Caroline

Absente excusée : GOETZ Marie-Laure

Absent : PONSON Damien

### **1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté	-56 108,30€
Dépenses d'investissement	165 112,59€
Recettes d'investissement	126 219,01€
Résultat de l'exercice	-38 893,58€
Résultat à affecter (001)	95 001,88€
Restes à réaliser 2020	26 119,00€
Besoin de financement (1068)	68 882,88€
Report en fonctionnement (002)	18 043,10€

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté	13 847,72€
Dépenses de fonctionnement	353 474,16€

Recette de fonctionnement	426 552,42€
Résultat de l'exercice	73 078,26€
Résultat de clôture	86 925,98€

### **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté	34 333,64€
Dépenses d'investissement	49 436,21€
Recettes d'investissement	49 034,15€
Résultat de l'exercice	-402,06€
Résultat de clôture à affecter (001)	33 931,58€

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté	19 034,06€
Dépenses de fonctionnement	109 522,88€
Recettes de fonctionnement	110 471,83€
Résultat de l'exercice	948,95€
Résultat de clôture à affecter (002)	19 983,01€

Monsieur Jean-Marcel MERLE, doyen de séance, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs 2020 présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal adopte le compte administratif pour le budget principal et le budget eau-assainissement 2020 et déclare toutes les opérations définitivement closes.

## **2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents déclare que les comptes de gestion, pour l'exercice 2020, établis par le Trésorier, visés et certifiés conformes par Monsieur le Maire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **3. OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2021**

Afin de pouvoir rembourser certains dépôts de garantie, il y a lieu d'affecter la somme de 1000€ au compte dépense 165 et la même somme au compte recette 165. Cette ouverture de crédits sera reprise au budget général 2021 lors de son adoption.

### **4. MISE EN PLACE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'instituer comme journée de solidarité, le lundi de Pentecôte.

### **5. FIXATION DES TARIFS REPARATIONS SUR RESEAU AEP ET EU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il arrive que des entreprises intervenant sur le domaine privé de la Commune, endommagent accidentellement les canalisations AEP ou EU. Les employés municipaux doivent alors intervenir pour réaliser les travaux de réparation.

Il précise qu'il est nécessaire de fixer le tarif de ces réparations pour pouvoir les refacturer aux entreprises.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le tarif horaire à 25€ de l'heure pour les employés et 50€ pour l'utilisation du tractopelle, les fournitures utilisées pour la réparation seront facturées à prix coûtant. Pour toute intervention, le montant minimum facturé sera de 100€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, fixe le tarif horaire à 25€ pour les employés et 50€ pour l'utilisation du tractopelle et précise que les fournitures utilisées pour la réparation seront facturées à prix coûtant et que pour toute intervention, le montant minimum facturé sera de 100€.

### **6. VENTE CAMION RENAULT SAVIEM DES POMPIERS ET UN CRIC**

Le camion des sapeurs-pompiers rétrocédé à la Commune par le SDIS, est passé au contrôle technique. Il a été décidé de le mettre en vente au prix de 2300€. S'il n'y a pas d'acquéreur, il sera vendu aux enchères par commissaire-priseur.

Un cric de 10T non utilisé par les services communaux sera également mis en vente au prix de 500€.

### **7. VOTE DU BUDGET**

Le vote du budget aura lieu le lundi 12 avril prochain.